

DES EMPLOIS INDISPENSABLES... MAIS LA PRÉCARITÉ À LA CLÉ ET DES STATUTS AU RABAIS !

La crise financière a causé le gâchis de plusieurs milliers de milliards d'euros. La responsabilité en incombe aux banques qui ont spéculé avec l'argent qui leur est confié mais aussi aux pouvoirs publics, bien contents de laisser le marché jouer avec des sommes considérables.

En attendant, dans les écoles, les collèges, les lycées, des milliers de salariés en CAE, en Contrats d'Avenir (CAV), assurant des missions de secrétariat, de surveillance, d'intégration d'enfants handicapés sont arrivés en fin de contrat, au printemps dernier, cet été... et plusieurs milliers d'autres sont menacés.

Les salariés en contrat « aidé » (CAE-CAV) assurent de vraies missions dans les établissements scolaires. Leur départ cause le plus grand désarroi pour eux mais aussi pour les enfants auprès desquels ils interviennent, pour les équipes avec lesquelles ils travaillent. Ils/Elles sont devenu(e)s incontournables ! Les CAE et les CAV et les élèves dont ils s'occupent ne sont pas des variables d'ajustement !

L'Etat licencie donc massivement et en même temps, Sarkozy annonce, à grands renforts de médias, la création prochaine de 100 000 nouveaux emplois précaires, pour faire face à la crise. Mais que vont devenir les collègues arrivés en fin de contrats ? En quoi, la précarité, est-elle une réponse acceptable ? Ils se foutent de qui ?

Ces emplois, la société en a vraiment besoin. Pourquoi, alors, seraient-ils précaires ?

Les missions qu'assurent les CAE-CAV-EVS dans les écoles, les collèges et les lycées, sont de vraies missions ; elles correspondent à de vrais besoins !

A l'instar du dispositif mis en place par le Conseil Général du 93, en 2006, qui a permis de titulariser plus d'une centaine de CAE (TOS), grâce à la lutte,

LE COLLECTIF DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION (CPE-rp), soutenu par les syndicats CNT-STE RP et SUD Education Créteil, REVENDIQUE LA TITULARISATION SANS CONDITION DES PERSONNELS PRÉCAIRES

Titularisation des collègues sur des « nouveaux corps de titulaires »

***éducateur scolaire en école, collège et lycée (vie scolaire)**

***animateur scolaire avec 3 mentions :**

- « formateur/gestionnaire de salles informatiques »
- « documentation/bibliothèque(BCD) »
- « polyvalent (soutien pédagogique, sorties scolaires, aide administrative) »

***secrétaire administratif en école, collège et en lycée**

***éducateur pour l'intégration des élèves en situation de handicap**

Remboursement intégral des frais de transports

Maintien de la CMU pour tous

Droit au Congé Individuel de Formation (CIF)

DES MISSIONS ESSENTIELLES... MAIS DES PERSPECTIVES INCERTAINES MAIS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES SALAIRES INACCEPTABLES !

CAE-CAV : précaire, à l'avenir incertain

Le plan Borloo, dit « de cohésion sociale », prévoyait un « retour à l'emploi durable », à l'issue d'un contrat aidé.

Mais la réalité est tout autre ! Les *premières synthèses de la DARES* (sorties en août 2008) démontre que 6 mois après la fin d'un CAE, plus de 50 % des collègues sont au chômage ou en inactivité. Pour les CAV, ce sont plus de 61 % qui sont dans la même situation ! Le taux « d'insertion dans l'emploi durable » est de 23 % pour les CAE, de 16 % pour les CAV !

« Accompagnement » dans l'emploi, quel accompagnement ?

La formation est censée être obligatoire pour les collègues en Contrat d'Avenir. Mais de quelle formation parle-t-on ?

Le plus souvent, l'employeur fait cocher la case « Adaptation au poste » en « interne » et le tour est joué ! Les plus « chanceux » ont le droit au stage GRETA-Geforme, remise à niveau très généraliste, qui ne facilite en rien une insertion professionnelle ! Alors qu'ils sont embauchés, sous contrat de droit privé, les CAE et les CAV n'ont même pas le Droit au Congé Individuel de Formation (CIF) !

Quel emploi ? Quel salaire ?

Les collègues CAE-CAV sont salariés à temps partiel **imposé**. Leur salaire est donc, lui aussi partiel ! La loi permet pourtant aux employeurs d'embaucher les CAE à temps complet, mais l'Education Nationale refuse d'en entendre parler !

EXIGEONS, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, LA TITULARISATION SANS CONDITION DES PERSONNELS PRÉCAIRES

**LE CPE-rp APPELLE
À MANIFESTER ET À AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ,
LE SAMEDI 29 NOVEMBRE.
RENDEZ-VOUS, À 13 HEURES 30,
M° SÈVRES-BABYLONE (lignes 10 et 12 du métro)**

Prochaine réunion du CPE-RP (information sur le collectif et préparation du 29), le mercredi 26 novembre, entre 14 et 16 heures, à la Bourse du Travail de Saint-Denis (11, rue Génin ; Station « Saint-Denis Porte de Paris », métro ligne 13)